



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 4 avril 2019

Compte Administratif 2018 Cinéma Clouzot Note de synthèse

Exercice 2018

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du cinéma Clouzot.

I. Contexte général

La population de la Commune, au 1er janvier 2019 est de 5 706 habitants. Pour rappel, la population Créchoise était de 5 653 habitants au 1^{er} janvier 2018.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 706	374 743	5 935 603
Nombre de foyers fiscaux	2 404	160 680	2 594 663
Part des foyers fiscaux non imposables	37,60 %	49,80 %	47,70 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 293	19 676	20 148

II. Résultat du Compte Administratif 2018

Le Compte administratif 2018 du cinéma Clouzot se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif fait apparaître un résultat global de clôture de 2 196,51 €.

Pour Mémoire :

Excédent de fonctionnement cumulé :	0 €
Excédent d'investissement cumulé :	16 268,26 €
Restes à réaliser :	- 14 071,75 €

Résultat cumulé :	2 196,51 €

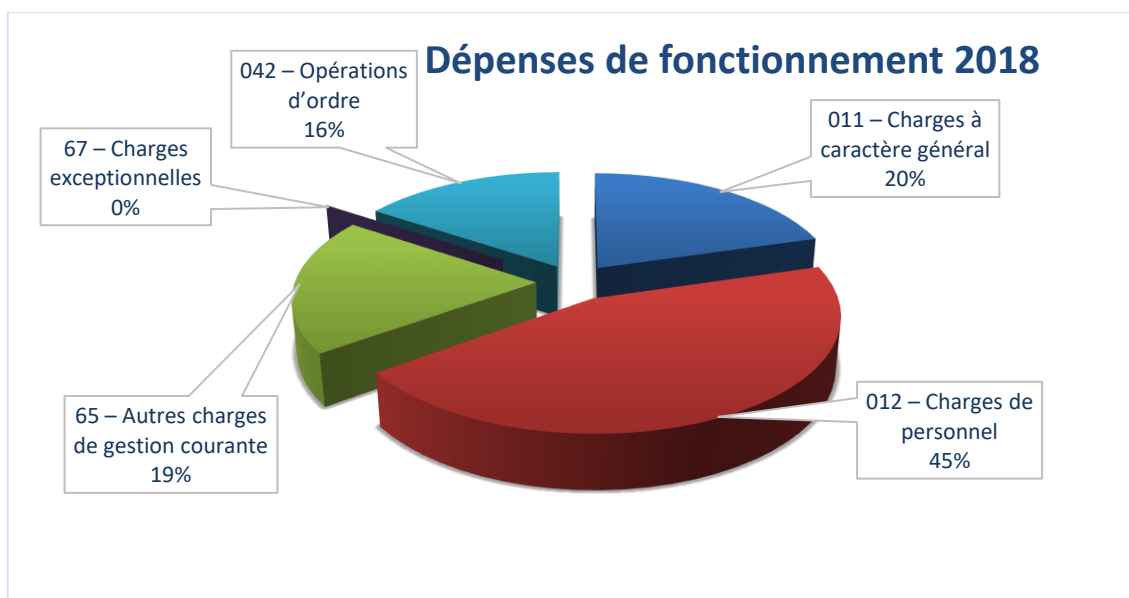
III. Détails des sections

1. Section de Fonctionnement

1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2018 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2017 (pour mémoire)	CA 2018	Variation en %
011 – Charges à caractère général	28 472,45	26 317,36	- 7,57 %
012 – Charges de personnel	57 383,20	57 421,16	0,07 %
65 – Autres charges de gestion courante	23 601,40	24 901,61	5,51 %
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles	706,72	7,37	- 98,96 %
023 – Virement à la section d'investissement			
042 – Opérations d'ordre	20 525,74	20 090,13	- 2,12 %
TOTAL	130 689,51	128 737,63	- 1,49 %



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure : eau, électricité, téléphone, chauffage, travaux d'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes aux paiements des redevances à la SACEM, et à VEO (part distributeur).

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :

Dans ce chapitre figure essentiellement les pénalités de retard.

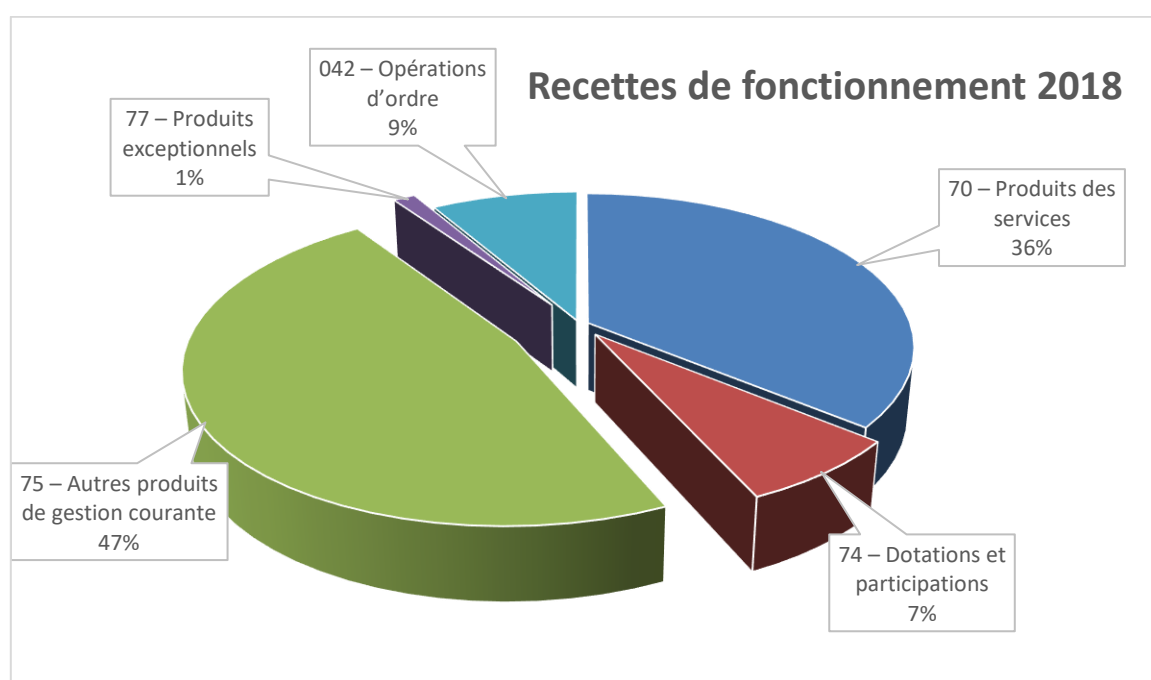
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre des sections :

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements des immobilisations.

1.2 Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement pour 2018 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2017 (pour mémoire)	CA 2018	Variation en %
013 – Atténuations de charges			
70 – Produits des services	47 643,31	46 210,72	- 3,00 %
73 – Impôts et taxes			
74 – Dotations et participations	6 852,13	9 340,47	36,31 %
75 – Autres produits de gestion courante	64 216,04	60 700,32	- 5,47 %
77 – Produits exceptionnels	0,20	1 650,43	8 251,15 %
042 – Opérations d'ordre	11 977,83	10 835,69	- 9,53 %
TOTAL	130 689,51	128 737,63	- 1,49 %



Chapitre 70 : La principale ressource de ce chapitre est constituée par la vente des tickets de cinéma.

Chapitre 74 : Il concerne principalement la subvention du Centre National du Cinéma et de l'image animée - CNC (Subvention « Art et essai »).

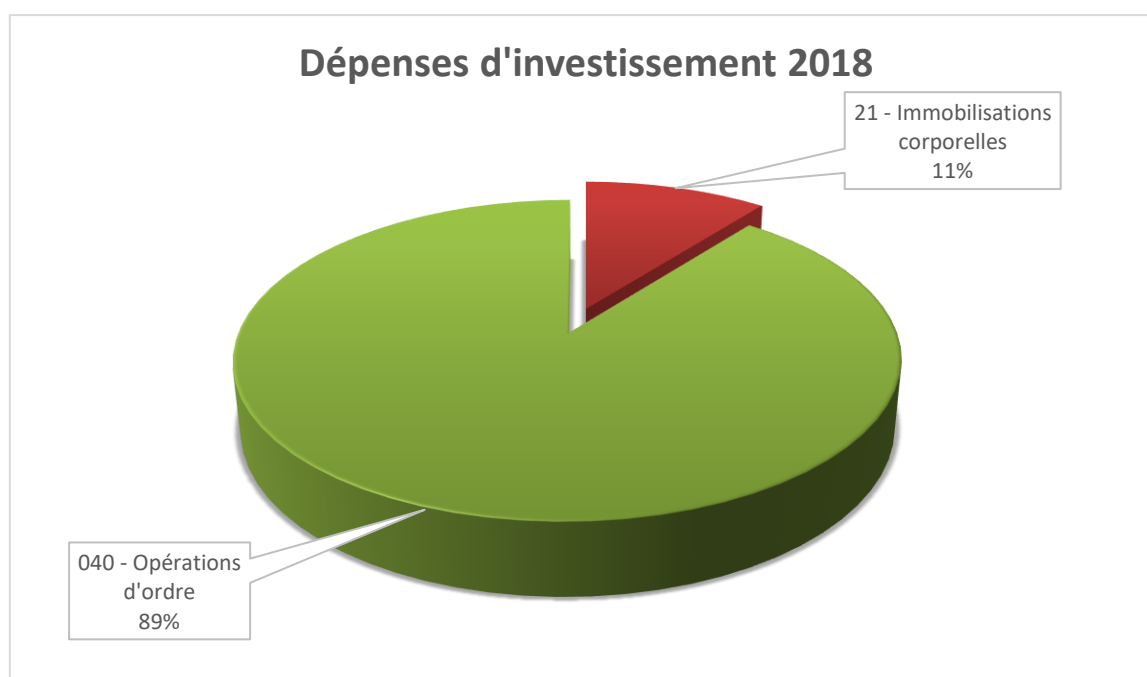
Chapitre 75 : C'est la prise en charge du déficit par la Commune de la Crèche. Celle-ci s'élève à 60 699,82 € pour l'année 2018. La Commune participe à 47 % du budget du cinéma.

Chapitre 042 : Celui-ci concerne les amortissements et les travaux en régie.

2. Section d'investissement

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2017 (pour mémoire)	CA 2018	Variation en %
20 - Immobilisations incorporelles			
21 - Immobilisations corporelles	5 992,06	1 282,56	- 78,59 %
23 - Immobilisations en cours			
16 – Emprunts et dettes assimilées			
040 – Opérations d'ordre	11 977,83	10 835,69	- 9,53 %
TOTAL	17 969,89	12 118,25	- 32,56 %



Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

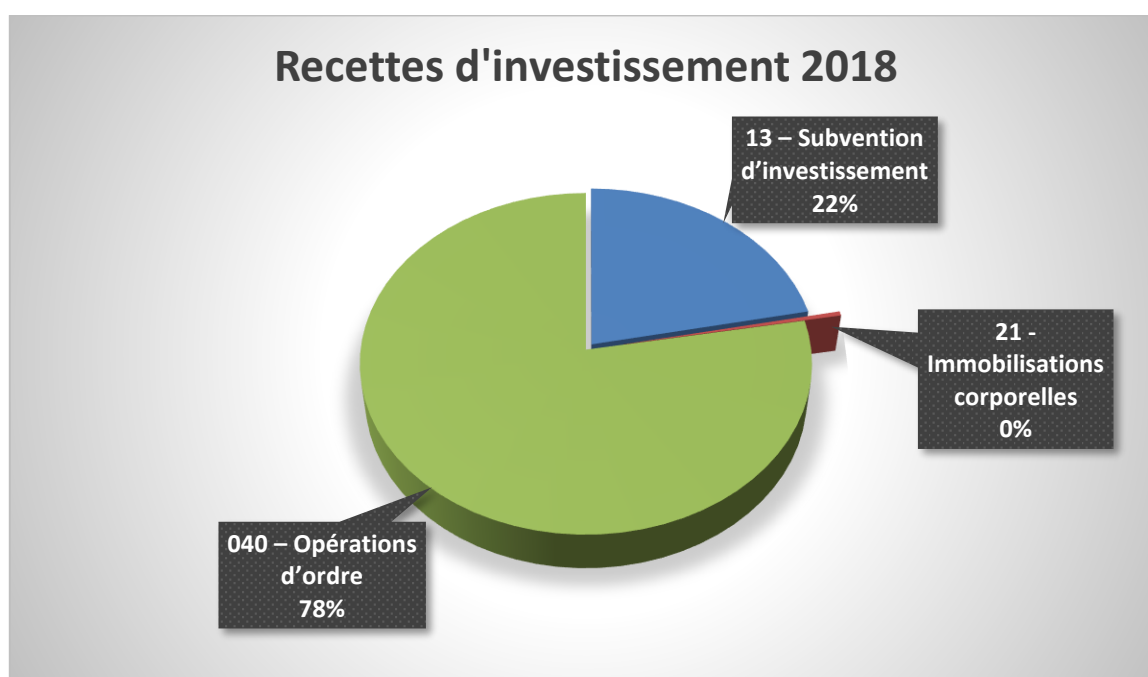
Les principaux travaux de l'année 2018 sont :

- Installation d'un chauffe-eau pour 692,77 €,
- Gradateur pour 589,79 €.

Au chapitre 040 (Opérations d'ordre), celui-ci concerne les subventions d'investissement et les travaux en régie.

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	CA 2017 (pour mémoire)	CA 2018	Variation en %
10 – Dotations, fonds divers et réserves			
13 – Subventions d'investissement		5 636,00	
16 – Emprunts			
21 – Immobilisations corporelles		104,53	
021 – Virement à la section fonctionnement			
040 – Opérations d'ordre	20 525,74	20 090,13	- 2,12 %
001 – Excédent investissement reporté (résultat cumulé)			
TOTAL	20 525,74	25 830,66	25,84 %



Chapitre 13 – Subventions d'investissement : subvention d'un montant de 5 636 € du Centre National du Cinéma pour financer les travaux du cinéma.

Au chapitre 040 (Opérations d'ordre) : celui-ci concerne les amortissements.